

C. CWS 173

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur d'inviter les membres et observateurs à se faire représenter à la onzième session du *Comité des normes de l'OMPI (CWS)*, qui se tiendra sous une forme hybride à Genève, au siège de l'OMPI, du 4 au 8 décembre 2023.

Le CWS est une instance de collaboration internationale pour l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation.

Le projet d'ordre du jour (document CWS/11/1 Prov.) peut être consulté sur le site Web de l'OMPI à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75413. D'autres documents de travail seront publiés sur le site Web de l'OMPI en temps utile, et des avis annonçant la mise à disposition de ces nouveaux documents seront transmis périodiquement.

Les délégués désignés pour participer sur place ou à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne sont priés de s'enregistrer d'ici au 10 novembre 2023 en utilisant le lien suivant : https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO®istration_id=526.

Compte tenu des dispositions d'appui technique et de prise en charge des délégués nécessaires à leur participation à distance par l'intermédiaire de la plateforme en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement les délais d'enregistrement. Les délégués enregistrés participant à distance seront contactés individuellement au sujet des modalités techniques. Un guide d'utilisation de la plateforme de participation à distance est disponible à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/virtual_meetings/index.html.

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en considération lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question concernant cette session peut être soumise au secrétariat, à l'adresse cws.mail@wipo.int.

Le 29 août 2023

